

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2009

## Présents :

Mmes, MM Jean-Michel VILLAUME, Gérard SCHARPF, Gilles LAZAR, Claude STEVENOT, Maryse GIROD, Fernand BURKHALTER, Dominique VARESCHARD, Dahlila MEDDOUR, Patrick PLAISANCE, Adjoint, Jean-Pierre FIGINI, Roland HABRAN, Jean-Jacques JOLY, Danielle BOURGON, Bernard LITTOT, Roland GAUTHIER, Patrick PAGLIA, Philippe BELMONT, Elisabeth CARLIN, Patricia BURGUNDER, Sabine DUC, Patricia TOURDOT, Sandrine PALEO, Chantal GRISIER, Leïla SCHOTT, Flaviana DE MURCIA, Mahdi MAZAGHRANE, Yves MERA, Rémy BANET, René BEHRA, Monique RAPIN, Alain BILLEREY, Conseillers

## Excusés :

Mmes MM. Martine PEQUIGNOT, Sylvie CANTI

## Procuration :

Mme Martine PEQUIGNOT à M. Jean-Michel VILLAUME  
Mme Sylvie CANTI à Mme Elisabeth CARLIN



**Le Député-Maire** ouvre la séance en procédant officiellement à l'installation du 3<sup>ème</sup> Conseiller Municipal de l'Opposition Municipale à savoir **Monsieur René BEHRA** qui succède à Monsieur Gérard DUPONT, ce dernier n'ayant pas souhaité siéger à l'Assemblée. Monsieur BEHRA occupera désormais le troisième siège de l'Opposition Municipale issue de la liste « Héricourt Maintenant ».

\* \* \* \* \*

Au chapitre de l'approbation du compte-rendu de la précédente séance, Jean-Pierre FIGINI Conseiller Municipal délégué à la Sécurité fait remarquer que le dernier paragraphe du document fait état d'une intervention à son nom alors qu'il n'a jamais connu de lavandière dans sa famille. Le compte-rendu sera rectifié puisque c'est Claude STEVENOT, Adjoint à l'Environnement et au Développement Durable qui a fait cette déclaration.

**Le Maire** fait observer qu'un rapport complémentaire sur l'attribution exceptionnelle d'une subvention de démarrage à la section Handball des Sports Généraux, sera soumis à délibération en fin de séance. L'Assemblée est unanime pour examiner ce rapport à caractère d'urgence.

\* \* \* \* \*

**Jean-Michel VILLAUME** poursuit par l'information donnée aux Elus sur **les modifications dans la composition des commissions municipales avec l'arrivée de René BEHRA**. Les propositions à ce titre, émises par le groupe de l'Opposition sont validées à l'unanimité, à noter que Yves MERA est confirmé en tant que membre du conseil d'administration du CCAS.

\* \* \* \* \*

En l'absence de Martine PEQUIGNOT, Adjointe aux Finances et de Gérard SCHARPF Premier Adjoint, le Maire propose de reporter l'examen du rapport n°2 à leur arrivée.

**Jean-Michel VILLAUME** poursuit alors par **le mode de gestion des services de l'eau et de l'assainissement** dont les contrats d'affermage confiant ce rôle à VEOLIA, arriveront à échéance le 31 décembre 2010. Il rappelle la délibération du 8 décembre 2008 décidant d'avoir **recours à un cabinet pour nous accompagner dans la démarche devant aboutir à la façon dont se poursuivra l'exploitation de ces deux services à caractère industriel et commercial**. Plusieurs options seront comparées à savoir : la régie qu'elle soit communale ou intercommunale ou la poursuite d'une délégation comme actuellement.

Le Maire donne connaissance du résultat de la consultation à laquelle treize cabinets ont participé, six seulement ayant présenté une offre. Une première sélection a permis d'écarter trois sociétés. Pour diligenter les trois cabinets restants, le Maire propose **d'associer une commission composée d'Elus représentatifs de toutes les tendances politiques**. Ainsi sous sa présidence, le Parti Socialiste et Républicain bénéficiera de 4 sièges, le Parti Communiste 3 sièges, les Verts 2 sièges et une place reste réservée à l'Opposition. Suivant la proposition du Maire, à l'unanimité la commission est formée avec les personnes suivantes : **Mme PEQUIGNOT, MM SCHARPF, JOLY et PAGLIA (PSR) - MM. LAZAR, PLAISANCE et BELMONT (PC) - Mme BOURGON et M. STEVENOT (VERTS) - M. BANET (Opposition)**.

Les membres d'ores et déjà sont invités à participer aux auditions qui auront lieu le jeudi 09 juillet et à l'issue desquelles le choix du cabinet sera arrêté.

**Gilles LAZAR, Adjoint à la Citoyenneté et au Sport** se déclare heureux que les choses avancent. Rappelant que son groupe est particulièrement attaché à la gestion publique de l'eau, il évoque le retour à la régie solution choisie par Besançon où « la Bisontine » d'ailleurs est utilisée à présent pour les biberons.

**Claude STEVENOT, Adjoint à l'Environnement et au Développement Durable** souligne que fondamentalement parlant Les Verts sont aussi pour la régie à condition d'amener des arguments sérieux, notamment financiers et techniques.

**Le Maire** clôt le débat en faisant remarquer qu'il partage cette volonté de gestion publique tout en rappelant que les choix d'investissements ont toujours appartenu à la Municipalité, la gestion de VEOLIA étant exercée uniquement au niveau de l'exploitation.

**Claude STEVENOT** fait état ensuite **des incidences de la mise en exploitation de la nouvelle station d'épuration** dont les coûts de gestion sont augmentés à travers trois paramètres :

- **l'acquisition de produits de traitement qui passe de 3 670€ à 49 156€**
- **l'énergie électrique dont la facture est multipliée pratiquement par 4**
- **les frais de personnel qui de 21 000€ sont estimés à près de 60 000€**

Ceci explique **qu'un avenant au contrat d'affermage** doit permettre d'augmenter le prix de la taxe d'assainissement perçue par VEOLIA. La répercussion ramenée à la suite de la négociation, sera de **0,1452€/M3**, sachant que pour la dernière année du contrat, nous sommes convenus avec VEOLIA de ne pas répercuter les provisions pour renouvellement du matériel à la station.

Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions (Opposition Municipale).

\* \* \* \* \*

**M. STEVENOT** poursuit par **une autorisation devant être donnée au Maire pour repositionner les conventions qui permettent à TAVEY, TREMOINS et VERLANS de bénéficier de notre équipement d'assainissement**. La redevance au M3 d'eau sera calculée sur la base de 75% du prix applicable à Héricourt pour la redevance d'assainissement. La remise à niveau s'effectuera toutefois sur 2 exercices.

Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions (Opposition Municipale).

\* \* \* \* \*

**L'Adjoint à l'Environnement et au Développement Durable** évoque ensuite **les modifications budgétaires qu'il convient d'apporter au Budget de l'Assainissement**.

Il rappelle que la redevance pour pollution versée à l'Agence de l'Eau a été éclatée en deux redevances à savoir la redevance pour pollution et la redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Il précise que si la première continue bien à s'enregistrer dans le Budget Eau, la deuxième relève désormais du Service de l'Assainissement pour lequel nous n'avons pas prévu de crédit. **Cette contribution modeste doit donc être imputée au Budget de l'Assainissement pour un montant de 100€**

Par ailleurs, **des crédits d'un montant total de 28 000€ seront prévus à parts égales sur les deux budgets, Eau et Assainissement**, pour le financement de la mission d'étude sur le mode de gestion de ces deux services.

Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions (Opposition Municipale).

\* \* \* \* \*

**Patrick PLAISANCE, Adjoint à la Culture**, fait part des **propositions de révision des tarifs publics en ce qui concerne la Médiathèque, les manifestations culturelles et l'Ecole Municipale de Musique**. Les ajustements sont d'environ 3% sauf en ce qui concerne les manifestations culturelles où la révision est effectuée de manière bisannuelle.

**Vis-à-vis de l'Ecole de Musique, un effort particulier est fait en direction des usagers en situation précaire**, le palier des revenus pour bénéficier d'un abattement de 30% étant relevé de **4 000€ à 5 000€**. Il est précisé que la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt a été consultée sur cette révision et n'a émis aucune objection.

**Gilles LAZAR** intervient afin d'insister sur l'intérêt très positif que représente l'accessibilité aux plus précaires à notre équipement culturel. L'Orchestre à l'Ecole initié sur le quartier des Chenevières permet en outre de renforcer le lien social.

**Yves MERA, Conseiller Municipal** fait la déclaration suivante : « les augmentations proposées sont supérieures à l'inflation, de plus du double ! Or les salaires du privé n'ont pas été augmentés depuis 10 ans. Jusqu'ici, nous avons une augmentation annuelle des tarifs, et voilà que vous nous en promettez deux ! Je comprends que vos coûts augmentent, mais pas à ce rythme. Je ne suis pas imposable à l'IR, et nous sommes 4 dans ma famille à fréquenter une école gratuite ; s'il fallait payer, il ne nous resterait pas assez pour nourrir nos enfants. »

Le vote est acquis à la majorité compte tenu de 3 voix contre (Opposition Municipale). Madame BOURGON et MM. SCHARPF et BURKHALTER, arrivés entretemps, participent au vote.

\* \* \* \* \*

Sur proposition du Député-Maire, un **4<sup>ème</sup> délégué municipal siègera au conseil d'administration de l'association du Fort du Mont Vaudois**. A l'occasion du renouvellement électoral, l'Assemblée n'avait désigné que 3 délégués à savoir **Mme CARLIN et MM. FIGINI et LITTOT**, alors que la Ville bénéficie de 4 postes. C'est donc **Patricia BURGUNDER** qui occupera cette 4<sup>ème</sup> place malgré **l'expression contraire de l'Opposition Municipale**, **Yves MERA** déclarant « nous n'avons pas de siège dans ce conseil d'administration alors que l'Opposition représente ¼ des électeurs. Normalement, nous devrions avoir le quart des sièges : un sur quatre. Ce n'est pas le cas ; nous voterons contre ce rapport. »

\* \* \* \* \*

**Jean-Michel VILLAUME** rappelle ensuite que depuis fin 2008, les bureaux des **Comités Consultatifs de Quartiers** ont partagé avec la Municipalité la volonté d'établir un diagnostic sur l'organisation de ces structures de concertation. Les motivations étaient variées notamment en termes d'urbanisme avec les nouveaux quartiers ainsi que la nécessité

d'impulser une nouvelle dynamique de démocratie participative. Cette présentation abordée, **le Maire** invite Gilles LAZAR à développer plus en détails le bilan et les propositions faites en matière de changements.

**L'Adjoint à la Citoyenneté et au Sport** évoque tout d'abord les aspects liés **au périmètre** où jusqu'à présent la Lizaine délimitait le Quartier Centre du Sud. Dorénavant les limites seront constituées par l'avenue de St Valbert et le faubourg de Montbéliard sauf quelques rues perpendiculaires à l'avenue de St Valbert. Ainsi le Quartier Maunoury sera localisé au Centre au lieu du Sud précédemment. Un plan couleur annexé au rapport a été remis aux conseillers pour mieux appréhender les modifications.

**Gilles LAZAR** tout en rappelant que ces entités appartiennent aux héricourtois, fait état des principaux amendements portés au **règlement intérieur** des Comités de Quartiers, et notamment le changement de siège social qui passe du Point Public des Chenevières au Centre Socioculturel Simone Signoret, ou encore la composition des membres des bureaux portée à 12 personnes dont 1/3 par tirage au sort. Revenant sur la possibilité de tirage au sort, il est précisé qu'il s'agira d'une expérimentation sachant que les personnes désignées auront néanmoins toute latitude pour accepter ou refuser cette mission.

**Monsieur LAZAR** rappelle en outre la suppression des fiches navettes qui sont remplacées par une représentation de chaque comité aux réunions mensuelles de coordination technique qui ont lieu un lundi par mois le matin.

Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions (Opposition Municipale).

\* \* \* \* \*

**Le Maire** évoque ensuite **les rapports annuels de gestion qui doivent être présentés chaque année conformément à la loi du 02 février 1995 concernant les services à caractère industriel et commercial**. Il rappelle qu'à Héricourt, nous sommes concernés par **l'eau, l'assainissement, le crématorium, le chauffage urbain et enfin la gestion des ordures ménagères**. Sur ce dernier point, la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt n'ayant pas fourni les éléments en temps utile, le rapport sera vu à l'automne prochain.

**Jean-Michel VILLAUME** invite ensuite Claude STEVENOT à faire état de **la qualité de la gestion du service de l'eau et de l'assainissement**.

✘ **L'Adjoint à l'Environnement et au Développement Durable** évoque la réunion des services publics délégués locaux qui s'est tenue le 23 juin dernier et qui n'a pas donné lieu à observations particulières sachant que Monsieur MINOT – Responsable de l'Agence de Lure de VEOLIA, était présent.

**Claude STEVENOT** rappelle la manière dont est organisé **le service de l'eau potable**, la ressource en eau provenant d'une part des sources de Champéy à hauteur de **379 000 m3** auxquels viennent s'ajouter **280 000 m3** achetés au Syndicat des Eaux de Champagne. Sur un volume total de **650 000 m3** environ, les ventes ont représenté **478 000 m3**, soit **une augmentation de 2,3% par rapport à 2007**. A noter que la différence entre le volume distribué et celui vendu se justifie par des consommations sans comptage (défense incendie) ou les pertes dues aux fuites sachant que notre réseau avec **un rendement de 75%**, se situe en terme de performance parmi les meilleurs.

A noter également que les volumes vendus aux autres collectivités diminuent néanmoins puisque la commune de Brevilliers a adhéré au Syndicat des Eaux de Champagne au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

**Le nombre d'abonnés reste stable avec 3 157 branchements** auxquels il faut rajouter **62 pour Byans** (branchements toutefois desservis par le Syndicat des Eaux du Vernoy).

**Le prix du m3 d'eau**, non compte tenu de la redevance d'assainissement, **ressort TTC à 1,83€ en 2008**, ce dernier passant à **1,88€ pour 2009**.

**Le contrat de délégation confié à VEOLIA a pris naissance au 1<sup>er</sup> janvier 1999 et cessera donc tous ses effets au 31 décembre 2010.**

En termes de qualité du service d'eau, **la conformité mesurée au robinet du consommateur a été en 2008 de 100%**, sachant qu'obligatoirement des analyses sont réalisées par la DDASS. Les opérations d'autosurveillance faites à l'initiative de VEOLIA présentent 103 tests conformes sur 104.

Au niveau de la gestion de la ressource, **la démarche visant à la protection des captages a été initiée d'un point de vue administratif** sachant que les crédits ont été prévus au budget 2009 pour la mise en application des périmètres physiques.

Concernant les travaux d'investissement, **il restait au 1<sup>er</sup> janvier 2008 86 branchements plomb à remplacer, 418 ayant déjà été remis aux normes**. D'autres travaux ont été engagés notamment pour **la chloration et la télégestion du réservoir de Bussurel ou encore la déviation d'une conduite pour le compte de la LGV**.

2009 sera caractérisée par la dernière tranche du remplacement des branchements plomb et la mise en place de protections de captages.

Concernant **le réseau d'assainissement** géré également par VEOLIA, **le contrat ayant démarré au 1<sup>er</sup> janvier 2001 il cessera au 31 décembre 2010** afin de faire coïncider l'échéance avec celle du contrat propre à la distribution de l'eau.

**Le prix de l'assainissement** qui est évalué afin d'anticiper les répercussions liées à la construction de la nouvelle station d'épuration, est de **1,138€ TTC pour 2008 et 1,294€ pour 2009**.

Les travaux réalisés en 2008 ont concerné **l'élimination des eaux claires parasites (ECP) pour 235 000€ et la première tranche de construction de la station pour 2 719 000€**. Le budget 2009 avec près de **3 millions d'Euros** d'investissements prend en compte le solde des travaux de la station et une nouvelle tranche d'élimination des ECP.

**Le Maire** invitant au débat, déclare pour sa part qu'il serait intéressant de réaliser un bilan carbone au niveau de la station d'épuration.

La parole est donnée à **Yves MERA** qui note qu'en commission, le représentant de VEOLIA a relevé des erreurs dans son rapport, qu'il n'a pu corriger sur place. « Il ne vient pas ce soir. On dirait qu'il n'a pas envie de continuer à travailler pour nous » souligne **M. MERA**.

**Claude STEVENOT** pour sa part indique qu'il n'a rien à reprocher à VEOLIA étant fréquemment en rapport avec eux à sa grande satisfaction.

Le vote donne lieu à l'unanimité compte tenu de 3 abstentions (Opposition Municipale).

✎ **Gérard SCHARPF, Premier Adjoint**, poursuit par le **rapport 2008 du crématorium**. Le nombre de crémations réalisées se situe à **962 contre 457 en 2007** sachant toutefois que cette année avait vu une mise en exploitation à compter du 12 juillet. 2008 a été perturbée par deux incendies du conduit de cheminée : le premier le 23 septembre sans grande conséquence et le second le 23 octobre avec un arrêt du four de près de deux mois. Sur ce point, la Société HOFFARTH est en expertise judiciaire avec le fournisseur du four à savoir la Société FACULTATIVE.

Revenant sur les crémations, **Gérard SCHARPF** insiste sur le fait que par rapport aux origines géographiques, seulement **15 crémations ont concerné des défunts héricourtois alors que 797 sont imputables hors département de la Haute-Saône**. Il fait remarquer que le gestionnaire a mis en place en 2009 un accueil particulièrement adapté aux personnes handicapées avec une transcription en Braille de la plaquette et des textes de lois, sachant qu'en outre un membre du personnel est formé au langage des signes.

**Leila SCHOTT, Conseillère Municipale**, sur ce dernier point, fait part de sa satisfaction.

**Patrick PAGLIA, Conseiller Municipal**, revenant sur les incendies, demande de quelle manière sera répercutée la perte de chiffres d'affaires, **Gérard SCHARPF** répondant que la gestion du crématorium s'effectue aux risques et périls de la Société HOFFARTH.

**Yves MERA** répondant à M. PAGLIA déclare « une plainte a été déposée par le concessionnaire au sujet des incendies à répétition, qui ont eu lieu à Héricourt et ailleurs. Le crématorium de Rouen est arrêté dans l'attente d'une expertise approfondie sur les causes du sinistre, après avoir connu le même incident, ce qui pose le problème de façon plus générale car ce constructeur fabrique 95% des crématoriums en France. Notre affaire est connectée à celle de Rouen dans l'attente d'une expertise. »

**Le Premier Adjoint** précise que l'origine du sinistre ne trouve pas d'explication chez nous ni ailleurs, ceci d'autant que le crématorium de Sausheim géré par la Société HOFFARTH n'a jamais connu d'incident avec un four de même type, mais toutefois d'ancienne génération.

**Danielle BOURGON** fait remarquer que le crématorium de Rouen a quant à lui été complètement détruit par l'incendie.

**Gérard SCHARPF** poursuivant sur ces incidents fait observer qu'aucune législation ne régleme la contenance des cercueils malgré une forte demande des professionnels.

**Danielle BOURGON** déclare que des filtres plus performants devraient être mis en place à l'horizon 2011/2012.

Le vote donne lieu à l'unanimité compte tenu de 3 abstentions (Opposition Municipale).

\* \* \* \* \*

**Gérard SCHARPF** poursuit par le **bilan de gestion du chauffage urbain au quartier Maunoury**, sachant que la chaudière bois a été mise en service à partir de la mi-octobre 2007 avec une consommation sur l'année de **968 tonnes de bois. Avec un taux de couverture bois de 62,4%, les utilisateurs bénéficient à présent du taux de TVA de 5,5%** rendant ainsi fortement compétitive cette solution énergétique.

Les nouvelles installations raccordées au cours de l'année 2008 portent sur la Maison d'Accueil Spécialisé de St Rémy avec un démarrage en fin d'année ainsi que les 12 logements en copropriété situés dans la grande barre. Le nombre de KW vendus est toujours en retrait par rapport aux engagements de départ qui ont servis de base à la consultation préalable à destination du gestionnaire. **Nous n'atteignons en 2008 que 38% des objectifs puisqu'ELYO vend 2 800 KWH alors que le dossier en prévoyait 7 398.**

Inévitablement cette situation engendre **un déficit d'exploitation qui est d'un montant de 39 234€ pour 2008 contre 36 479€ pour 2007.**

**Rémy BANET** demande qui assume le déficit de la chaufferie bois ? Depuis 2004 qu'on en parle, quand arrivera-t-on à l'équilibre financier

**Gérard SCHARPF** répond que la Société ELYO, gestionnaire du service, compte sur le raccordement par la Ville du groupe scolaire Grandjean, du bassin d'apprentissage de la natation et de la Maison de l'Emploi, sachant qu'en outre de nouveaux logements sont d'ores et déjà raccordés tout comme la M.A.S. de St Rémy qui ne fonctionne par encore à plein régime.

**Le Député-Maire** sur ce point souligne que seuls 11 lits sur 40 sont occupés, le financement par l'Etat n'étant pas acquis.

**Claude STEVENOT** insiste sur l'importance de cette chaufferie bois et notamment le lien pédagogique avec le Lycée Aragon, l'opération étant exemplaire pour le Département. Il déclare qu'il s'agit de 400 tonnes de CO2 qui ne vont pas dans l'atmosphère et que cette opération est en outre particulièrement positive en termes de développement durable.

**Jean-Michel VILLAUME** rappelle le lancement de cette opération il y a 5 ans dans un concept d'éco-quartier précurseur du Grenelle de l'Environnement.

**Rémy BANET** s'interroge par rapport à la destination des cendres, **Gérard SCHARPF** répondant qu'elles font l'objet d'un plan d'épandage en agriculture.

**Gilles LAZAR** fait part de la satisfaction des habitants du quartier vis-à-vis de ce mode de chauffage qui s'inscrit bien dans le développement durable. Il note néanmoins l'attention qui doit être portée au déficit, l'équipement de la chaudière ayant été surdimensionné. Ainsi il propose que les raccordements des immeubles cités plus haut soient rapidement programmés.

**Le Député-Maire** répond que cet aspect fait partie de l'audit énergétique que nous avons lancé sachant qu'il faudra « raison garder » car le retour sur investissement doit être bien appréhendé.

**Claude STEVENOT** insiste une nouvelle fois sur le lien avec la filière développée au Lycée Aragon.

**Patricia TOURDOT, Conseillère Municipale déléguée à la Santé**, s'interroge à propos des Blocs Pologne.

**Gérard SCHARPF** lui répond que l'Office Public d'Habitat a toute latitude pour se raccorder à condition de prendre en charge l'investissement. Mais **Jean-Michel VILLAUME** fait remarquer que peu de temps avant la réalisation de notre réseau de chauffage, l'OPH avait rénové tout le système dans les immeubles Pologne.

Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions (Opposition Municipale).

\* \* \* \* \*

**Dominique VARESCHARD, Adjointe à l'Education**, donne ensuite connaissance de **4 demandes de subventions s'inscrivant dans la politique municipale de soutien aux sorties scolaires et qui visent à prendre en charge 40% des frais de déplacement.** La maternelle Jules Ferry recevra donc **159,26€**, la maternelle Louise Michel **64,63€**. Quant aux écoles primaires Ploye et Grandjean, elles bénéficieront de **44€ et 660,41€** sachant que ces aides seront versées sur le compte bancaire des coopératives scolaires.

Le vote est unanime.

\* \* \* \* \*

Au chapitre culturel, **Patrick PLAISANCE, Adjoint à la Culture**, évoque **l'organisation de la manifestation Héricourt Montmartre qui aura lieu le 03 octobre** prochain à l'initiative de l'association du même nom. Comme l'an passé, il propose de reconduire **le prix municipal de 300€** qui sera attribué au lauréat du concours de peinture.

Le vote est unanime.

\* \* \* \* \*

**Gérard SCHARPF** rappelle ensuite **la mise en place de la boucle haut débit sur le territoire de l'Aire Urbaine**, la prestation ayant été confiée par délégation de service public à la Société ALLIANCE CONNECTIC, émanation d'EIFFAGE. En vue de pouvoir bénéficier de la mise à disposition des réseaux préexistants sous chaussée, il y a lieu d'autoriser la Société ALLIANCE à les utiliser. L'installation de fourreaux préexistants à Héricourt est très modeste puisqu'elle ne concerne que la rue du Général de Gaulle et les liens effectués jusqu'à la Maison de l'Emploi via la Place de l'Europe. La redevance d'ALLIANCE sera symbolique avec 0,03€ par an et par ml.

Le vote est unanime.

\* \* \* \* \*

**Martine PEQUIGNOT, Adjointe aux Finances**, présente le compte-rendu annuel au cédant présenté par la SOCAD au titre d'opérations ayant fait l'objet d'opérations de concession :

✦ **Le bâtiment industriel loué à Royal Canin** laisse apparaître un excédent de 106 000€ environ permettant à la Ville de prélever 15 000€ au bénéfice du budget.

Ce point fait réagir **Rémy BANET** qui s'interroge sur l'affectation des 15 000€ d'excédent : « si cette recette était prévue, elle figure dans le budget et elle est affectée à une dépense ; si c'est une recette exceptionnelle, imprévue, elle peut aller au CCAS pour les aides d'urgence dont les crédits sont déjà consommés jusqu'au mois d'octobre. »

**Gérard SCHARPF** répond que cette recette vient tout simplement abonder le budget général et réduire l'appel à l'emprunt.

Le vote est unanime.

✦ **Le centre d'affaires Ancien Ravi** présente encore des lots non vendus qui reviendront à la Ville à l'expiration de la convention avec la SOCAD en 2011. **Le compte de résultat est négatif** néanmoins la gestion d'une trésorerie positive ne nécessite pas de participation de la Ville. A noter que la cession d'une cellule au profit du cabinet dentaire a été réalisée en 2009.

Le vote est unanime.

✦ **La résidence étudiants 3 rue A. Launay** est louée au CROUS avec promesse de vente à l'Etat en 2026. **La trésorerie est excédentaire** mais se trouve être tout juste suffisante pour les remises en état des façades impératives. Le CROUS doit pour sa part en tant que locataire, assumer l'entretien de ses 22 logements étudiants, ceux du rez-de-chaussée étant notamment dans un très mauvais état, rendant difficile leur location.

**Yves MERA** sur ce point intervient en déclarant « on pourrait leur suggérer de mettre un gardien au CROUS, ce qui ferait un emploi de plus, bienvenu en cette période de chômage et diminuerait les frais d'entretien. »

**Leila SCHOTT** relevant les superficies confortables des chambres, s'interroge sur l'opportunité de scinder des pièces pour des appartements plus petits et plus accessibles financièrement.

**Jean-Michel VILLAUME** insiste sur le fait que le CROUS doit engager des travaux d'entretien, l'OPH pour la résidence proche de la Médiathèque n'ayant pas de difficulté à louer.

Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions (Opposition Municipale).

✦ **La zone industrielle de Bussurel** présente au niveau du bilan un résultat négatif de 116 000€ sachant toutefois que 2 ventes de terrain seront concrétisées en 2009 et qu'il restera encore à commercialiser l'emprise occupée par la Société EIFFAGE d'environ 1,5ha. La SOCAD nous présentera prochainement le bilan de clôture de cette opération avec rétrocession au profit de la Ville des parcelles non vendues.

**Monique RAPIN, Maire délégué de Bussurel et Alain BILLEREY, Conseiller Municipal de Bussurel,** poursuivent le débat par rapport à **la création du bassin d'orage dont la situation est bloquée depuis plusieurs années.**

**Le Maire** répond qu'on se heurte à l'opposition d'un propriétaire qui refuse la mise à disposition des terrains pour le passage du réseau d'assainissement.

**Rémy BANET** demande si les 116 000€ de déficit seront compensés par la vente des terrains ? Faudra-t-il exproprier pour débloquer la situation du bassin d'orage ?

**Jean-Michel VILLAUME** précise qu'afin de décanter cette situation, la Commission Consultative de Bussurel devra en effet se prononcer sur la mise en œuvre d'une mesure d'expropriation à l'encontre de l'entreprise POZZI propriétaire hostile à cette opération.

Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions (Opposition Municipale).

\* \* \* \*

Poursuivant l'ordre du jour, l'Assemblée adopte ensuite les délibérations suivantes :

➔ Une demande de subvention sera déposée auprès du Conseil Général de Haute-Saône en vue d'une aide à hauteur de 25% sur **la réfection de la toiture de St Valbert dont le coût est de 18 872€HT.**

**Jean-Pierre FIGINI, Conseiller Municipal,** souligne l'intérêt historique de cette chapelle et questionne quant à sa restauration future.

**Le Maire** lui répond que dans l'immédiat nous nous concentrons sur la préservation de ce bâtiment au niveau du clos couvert.

**Yves MERA** indique que ce projet figurait dans le programme électoral de l'Opposition, « nous voterons donc pour, avec une réserve : était-il nécessaire de faire de la tuile plate – un luxe – alors que ce bâtiment n'est pas classé ? »

**Jean-Michel VILLAUME** répond que nous ne faisons pas dans le luxe en optant pour des tuiles plates qui nous ont été recommandées par l'Architecte des Bâtiments de France.

**Gilles LAZAR** estime quant à lui qu'en termes de sauvegarde du patrimoine, la qualité est de mise.

Le vote est acquis à l'unanimité

→ **Les membres du bureau de l'Association Foncière de Bussurel sont renouvelés** sur proposition de **Monsieur BILLEREY**, sachant que le mandat arrive à échéance le 28 août 2009. **Mme Christiane NUSSBAUER, MM. MALBLANC et BURGER sont reconduits dans leur mandat.**

Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions (Opposition Municipale).

→ **Une convention interviendra avec la CCPH au titre de la saison culturelle 2009**, cette dernière comme l'an passé intervenant financièrement à hauteur de **5 000€ sur un budget de 25 000€**

**Patrick PLAISANCE** rapporteur, donne connaissance du détail des 25 000€, **le Maire** pour sa part souhaitant que les choses évoluent vers une contractualisation, rien n'empêchant que chaque collectivité concernée conventionne directement avec le prestataire pour clarifier les choses et ainsi améliorer la lisibilité.

Le vote donne lieu à l'unanimité compte tenu de 3 abstentions (Opposition Municipale).

→ **La deuxième Fête du Château organisée par l'association Histoire et Patrimoine d'Héricourt aura lieu les 12,13, 19 et 20 septembre.** Une convention définira, en contrepartie d'une **aide municipale de 800€**, le cadre d'intervention de l'association HPH. **Elisabeth CARLIN** rapporteur, détaille le programme prévu à l'occasion de ces journées.

**Jean-Michel VILLAUME** souligne le travail important réalisé par les bénévoles de l'association pour cette fête qu'il qualifie de médiévale, **Gilles LAZAR** appuyant ses propos en déclarant que 800€ ne sont rien par rapport au travail fourni. Il adresse un coup de chapeau à l'équipe de Jérôme MARCHE qui en outre participe à la Fête de la Fraternité.

Le vote est unanime.

\* \* \* \* \*

→ **Un avenant interviendra au marché de travaux de construction de la station d'épuration**, l'état financier ne présentant **qu'une augmentation de 0,37%** du coût d'objectif, ceci pour des adaptations électriques et la création d'une cellule de stockage des boues supplémentaire. La durée des travaux est en outre augmentée de 1 mois et 28 jours, notamment en raison des intempéries.

Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions (Opposition Municipale).

\* \* \* \* \*

**Le Député-Maire** rappelle ensuite les contacts établis avec **l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF)** au titre de son mandat de Député, cette association ayant sensibilisé les Parlementaires sur l'avenir très incertain des abeilles. Les traitements phytosanitaires sont la principale cause de la forte diminution des abeilles et de ce fait du nombre d'apiculteurs qui chute chaque année.

Le projet de l'UNAF vise à **sensibiliser sur le rôle majeur des abeilles comme « sentinelles de l'environnement »**, en rapprochant les abeilles des citoyens car aujourd'hui ces dernières vivent mieux en ville qu'à la campagne. Dans cet esprit, **deux conventions seront mises en place** portant pour la première sur la prise en charge de l'installation des ruches et pour la seconde sur le suivi et le renouvellement du matériel. Au stade actuel des contacts, l'incidence financière n'est pas encore connue et **Jean-Michel VILLAUME** expose que selon l'accord de principe du Conseil Municipal, l'UNAF sera invitée à étudier plus en détail ce partenariat et ses répercussions au niveau budgétaire.

**Danielle BOURGON** complète l'intervention du Maire en évoquant le chiffre de 15 000 disparitions d'apiculteurs. L'installation de ruches en milieu urbain permet d'observer d'une part le comportement des abeilles et d'analyser le pollen et le miel afin de déterminer le niveau de métaux tels que le manganèse et le plomb. L'idéal est de mettre à disposition un terrain planté de bourrache et de lin. La Ville de Besançon compte à ce jour une dizaine de ruches et ce n'est pas moins de 500 villes en Europe qui adhèrent à l'initiative de l'UNAF. L'implantation de ruches doit néanmoins répondre à certaines prescriptions notamment de distance vis-à-vis de certains établissements publics comme les écoles, nécessitant une clôture de 2 mètres vis-à-vis du voisinage.

**Jean-Michel VILLAUME** précise que notre adhésion sera la première du département et de l'Aire Urbaine.

**Rémy BANET** s'interroge quant à lui sur l'opportunité de prévoir une régie pour la vente de miel.

**Danielle BOURGON** indique que 1 000 pots de miel sont produits par an à Besançon.

**Yves MERA** intervient et demande quel sera le coût de ces ruches ? « la vente de miel couvrira-t-elle le coût pour la Commune ? » il précise que le premier à avoir dénoncé les effets néfastes du Gaucho et du Régent sur les abeilles était Philippe de Villiers qui en a eu connaissance en tant que Député Européen.

**Jean-Michel VILLAUME** fait remarquer qu'il serait bon que des contacts soient établis avec les Jardins du Mont Vaudois, sachant qu'au niveau du coût, ce dernier sera étudié ultérieurement avec l'UNAF.

Le vote est unanime.

→ **Gérard SCHARPF** dans un cadre d'information, donne connaissance de l'arrêté pris récemment par le Maire, missionnant **M. François PERRY – Lieutenant de Louveterie et gardien du Fort du Mont Vaudois, pour mettre hors d'état de nuire les pigeons**. Il rappelle les nuisances occasionnées au niveau des charpentes et du cadre de vie par les nombreuses déjections, tout en soulignant que l'arrêté interdisant aux administrés de nourrir ses volatiles n'avait eu aucun effet. Il est à noter que M. PERRY est bien entendu agréé par la Préfecture. Indépendamment des actions de destruction, il pourra être fait appel à **un garde chasse fédéral pour verbaliser les contrevenants à l'interdiction de nourrir ces oiseaux**. Parallèlement, des actions de conseils aux administrés pourront être dispensés afin d'éviter ou d'endiguer les nidifications.

**Yves MERA** demande quel sera le procédé employé pour détruire les pigeons ?

**Gérard SCHARPF** répond que le piégeage demeurera le procédé essentiel sans toutefois occulter les possibilités de tir à la carabine.

**Le Maire** fait remarquer que M. PERRY exterminera raisonnablement les volatiles dont la population doit être absolument régulée. Il en profite pour rappeler que les déjections canines posent aussi souci, notamment Place de l'Europe ou encore aux Chenevières et là encore des mesures devront être prises pour remédier à cette situation de salubrité publique. Jean-Michel VILLAUME signale en outre que M. PERRY pourra d'ici peu faire un compte-rendu d'activité devant la Commission Environnement.

**Rémy BANET** déclare « si le Lieutenant de Louveterie tire les pigeons en pleine ville, cela va susciter de l'émotion ! ».

**Claude STEVENOT** pour sa part regrette que la population n'ait pas satisfait aux obligations de l'arrêté municipal et que la Police n'ait pas fait respecter cette disposition. L'Adjoint à l'Environnement et au Développement Durable fait remarquer que la Ligue de Protection des Oiseaux soutient la lutte contre la prolifération des pigeons en excluant les solutions extrêmes de destruction. Les nuisances occasionnées par les chiens ou les chats sont plus importantes et en termes de prolifération des pigeons, Montbéliard par exemple s'est contentée de déplacer les œufs car il ne s'agit pas d'exterminer certaines races de volatiles cette faune étant d'ailleurs en pleine déchéance en France.

**Gilles LAZAR** estime que la Ville doit prendre ses responsabilités à partir du moment où l'arrêté municipal interdisant de nourrir les pigeons n'a pas été respecté. Les déjections occasionnées par les animaux à Héricourt posent un véritable problème de santé publique et il n'est pas question qu'Héricourt devienne la ville du « laissé faire ».

→ **Dahlila MEDDOUR, Adjointe à la Jeunesse** fait état du planning d'activités proposées durant l'été par le Centre Socioculturel Simone Signoret. Trois types de loisirs sont mis à la disposition du public, à savoir des activités ponctuelles à la journée, des séjours dans les Alpes de Haute-Provence ou encore dans les Vosges et enfin des actions jeunesse citoyennes l'une consistant à la décoration au moyen de fresques des transformateurs électriques, l'autre visant à entretenir les chemins de randonnée en partenariat avec la CCPH. Cette information faite, le Maire est autorisé à l'unanimité à contractualiser avec la CCPH pour la participation financière.

**Gilles LAZAR** poursuit au registre des activités sportives proposées par le Service Municipal des Sport, ce dernier travaillant étroitement avec l'équipe des animateurs du Centre Signoret. Au quotidien, les jeunes pourront s'adonner à leur sport préféré à la Halle des Sports, au Centre Sportif Intercommunal André Girard ainsi qu'au bassin d'apprentissage de la natation. Les éducateurs sportifs sont également présents au city stage des Chenevières pour organiser des tournois dans différentes disciplines et tous les vendredis des olympiades auront lieu au stade du Mougnot avec repas tiré du sac.

**Jean-Jacques JOLY** adresse ses félicitations à toute l'équipe et à l'Adjointe au Maire, **Jean-Michel VILLAUME** quant à lui relate la journée portes ouvertes du Centre Signoret particulièrement riche d'informations et où chacun a pu découvrir la salle du rez-de-chaussée rénovée et agrémentée de fresques.

→ **Une parcelle de terrain de 178m<sup>2</sup> est acquise à M. POZZI au prix de 3 800€ HT** conformément à l'estimation des Domaines. Cette surface est nécessaire à la réalisation de la liaison routière destinée à revitaliser la gare SNCF.  
Le vote est unanime.

→ Comme à chaque séance, l'Assemblée prend connaissance **des biens meubles imputés en section d'investissement aux fins de récupération de la TVA**.  
Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions (MM. MERA, BANET et BEHRA).

\* \* \* \* \*

**Le Maire** évoque ensuite **le règlement intérieur du Conseil Municipal** qui au niveau des questions orales prévoit que ces dernières doivent être déposées au plus tard le jour même de la séance avant midi. Il fait remarquer que ce délai très rapproché ne permet pas toujours de recueillir suffisamment d'éléments de réponse. **Jean-Michel VILLAUME souhaite**

**en conséquence que l'article 7 du règlement intérieur soit modifié** afin que les questions orales soient déposées au secrétariat général au plus tard la veille de la séance avant 12H00, les samedis et dimanches n'entrant pas dans ce décompte.

**Yves MERA** à ce propos fait la déclaration suivante : « nos dix questions du 3 octobre 2008 ont été déposées la veille, avant midi, 24H avant le délai réglementaire, pour vous donner plus de temps, preuve que nous avons plus de respect républicain pour vous que vous n'en avez pour nous. Cette modification à l'ordre du jour est la régularisation de la pratique que nous avons initiée le 2 octobre 2008. »

Le vote est majoritaire sur cette modification de règlement intérieur, les 3 membres de l'Opposition s'exprimant contre.

\* \* \* \* \*

**Le Maire** donne connaissance **du contentieux administratif qui l'a opposé à M. Yves MERA**, ce dernier ayant saisi le Tribunal Administratif estimant que le Maire n'avait pas répondu oralement aux **10 questions orales présentées à la séance du conseil du 03 octobre 2008. La Juridiction par jugement en date du 25 mai dernier a enjoint le Maire de la Ville à inscrire ces 10 questions à l'ordre du jour du Conseil Municipal.** Jean-Michel VILLAUME invite donc M. MERA à exposer ces 10 questions mais auparavant il lui déclare que lui-même pourrait aussi être procédurier par rapport à l'Opposition.

**Yves MERA** prenant la parole, fait la déclaration suivante : « certains élus de la Majorité Municipale nous ont dit : vous avez raison de défendre vos droits. La France est un Etat de droit selon M. Mitterrand. Et dans un Etat de droit, il y a des tribunaux pour faire appliquer la loi. En recourant au Tribunal Administratif, nous n'avons fait que nous défendre, alors que vous avez pris le rôle d'opposant en exposant nos questions à notre place, tout en les tronquant et en nous empêchant de nous exprimer, ce qui constitue une censure politique et un abus de pouvoir. Je vous rappelle que la justice administrative est la plus républicaine de toutes, créée par la Révolution « défenses itératives sont faites aux tribunaux de l'ordre civil de connaître des affaires de l'Administration... », alors que sous l'Ancien Régime, toutes les affaires étaient traitées par les tribunaux de droit commun : l'Administration Royale n'avait rien à cacher, alors qu'aujourd'hui elle est juge et partie dans une juridiction d'exception, or les juridictions d'exception sont la marque des régimes autoritaires. Ce n'est pas moi qui vous condamne, mais un tribunal républicain : que faut-il penser d'un Maire qui se dit républicain et qui 'est systématiquement condamné par les tribunaux de la République ? ».

**Le Maire** réagit aux propos de M. MERA en déclarant ne pas admettre la rumeur. Ce n'est pas une preuve de courage de la part de M. MERA qui doit aller jusqu'au bout de ses interventions. Le Député-Maire déclare également ne pas avoir de leçons à recevoir en termes de comportement républicain de la part d'un royaliste. L'assurant toutefois que dorénavant les choses seront faites dans les règles, **Jean-Michel VILLAUME** accepte la condamnation du Tribunal Administratif qui n'est pas toutefois une « affaire d'Etat ». Le Maire met en garde quant aux rumeurs et aux « on dit » et prévient les membres de l'Opposition qui prennent les agents municipaux en photo et qui espionnent leurs faits et gestes qu'il s'agit d'une atteinte à la personne et que le personnel municipal a le droit d'être défendu par son employeur face à de tels agissements.

**Gilles LAZAR** s'adressant à M. MERA lui déclare « vous êtes procédurier c'est votre droit. Cette manière de faire cache la vacuité des projets de votre groupe pour Héricourt. Les électeurs de Droite ont d'ailleurs du mal à se reconnaître au travers vous. Arrêtez de faire de la politique « à ras des pâquerettes ». Votre comportement peut s'apparenter à de la schizophrénie ».

**Yves MERA** répond « je vous remercie M. l'Adjoint d'intervenir dans ce débat, sans quoi il tournerait au monologue entre M. le Maire et moi, une partie des élus de la Majorité étant des potiches selon un article de presse publié en janvier 2007. A l'époque, vous ne l'aviez pas contesté. Mais vous avez du culot pour prétendre que nous n'avons pas de programme, alors que c'est le nôtre que vous appliquez ! Il faisait deux pages pleines et vous le pillez, tout en nous reprochant de ne rien proposer, alors que votre majorité a été élue sans programme, sur son seul bilan passé. »

Réagissant à l'appellation de potiches, **le Député-Maire** demande à M. MERA s'il maintient sa déclaration qui sera reprise au compte-rendu.

**Yves MERA** répond « j'ai cité la presse qui parlait de potiches et vous me traitez de schizophrène, cela fait un coup partout, la balle au centre, n'est-ce pas M. l'Adjoint au Sport ? »

**Fernand BURKHALTER, Adjoint à l'Intercommunalité, à l'Urbanisme et au Logement**, s'exprimant au nom de la Majorité de Gauche, déclare à M. MERA que cette dernière soutient le Maire et considère particulièrement désagréable d'être devant un recours au Tribunal Administratif pour une question aussi futile. Il n'y a vraiment pas grand-chose à dire sur ce type de recours.

**Claude STEVENOT** estime que l'absence de programme de l'Opposition explique le recours à ces procédures. Nous avons une Opposition plus constructive auparavant, qui n'était pas basée sur la délation, la prise de photos ou le suivi du personnel municipal, attitudes qui ne doivent plus exister.

**Yves MERA** répondant à MM. BURKHALTER et STEVENOT : « d'après votre propos M. BURKHALTER, défendre les droits de l'Opposition serait une « futilité » ? Nous n'avons pas la même conception de la démocratie. Quant à nous faire la morale M. STEVENOT, est-ce bien le rôle d'un Conseil Municipal ? La République s'est débarrassée de l'Eglise en 1789 et en 1905 et voilà que vous prenez le rôle de curés municipaux ! C'était donc pour prendre la place des curés que vous les avez écartés du pouvoir ? En ce qui me concerne, je m'abstiens de vous faire la morale : c'est la justice

républicaine qui la fait. Nuance ! Pourquoi dramatisez-vous des affaires « futiles » dont la presse fait son titre « tempête dans un verre d'eau » ?

**Le Député-Maire** clôt le débat en déclarant à M. MERA « vous avez droit à la parole, vous participez à la vie municipale mais je ne suis pas votre professeur et vous n'êtes pas mon élève. ». Sur ce, le Maire invite M. MERA à exposer ces questions orales du 03 octobre 2008, auxquelles il avait toutefois été répondu par écrit.

Question n°1 :

**Rémy BANET** : « Un matin de juillet dernier, j'ai trouvé devant mon portail un jeune en état de coma éthylique. J'ai aussitôt appelé les pompiers, qui se sont perdus en chemin, le quartier des Vignes n'étant détaillé sur aucun plan de la ville, que ce soit sur support papier ou numérique. Il a fallu que la Police, habituée des lieux, guide les pompiers par téléphone pour qu'ils parviennent, quoique fort tardivement, à la victime. Je vous demande en conséquence d'ordonner la mise à jour immédiate de tous les plans de la ville, de l'afficher aux entrées de ville, comme cela vous est demandé depuis dix ans, et d'en remettre un exemplaire aux pompiers d'Héricourt. Pourquoi attendre qu'il y ait un mort pour remplir les devoirs de votre charge ? »

**Gérard SCHARPF** répond que l'édition du nouveau plan est prévue pour le mois d'octobre, faisant remarquer que compte tenu des nouveaux quartiers nous avons préféré attendre la fin de la requalification du quartier Maunoury ou la création du lotissement de St Valbert pour une mise à jour qui sera valable ensuite de nombreuses années au regard du coût.

Question n°2 :

**Yves MERA** : nous avons appris par la Presse que vous avez procédé à un vote, en dehors du conseil municipal et de l'Opposition que nous représentons. Nous vous rappelons solennellement que la seule manière légale d'engager les finances de la commune est d'en référer au conseil municipal, régulièrement convoqué. Votre décision de traiter à l'amiable avec les successeurs de l'entreprise Kern en vous désistant de la procédure d'appel en cours n'a donc aucune validité juridique, ce qui est tout de même gênant de la part d'un membre du corps législatif. Nous vous demandons donc de faire figurer cette question à l'ordre du jour du prochain conseil municipal, avec un vote licite, cette fois, et de ne plus prendre de délibération au mépris de la démocratie la plus élémentaire, sauf, bien entendu, à vous démettre de votre mandat de maire au cas où les règles de la République, que nous respectons, ne vous convenaient plus (...) Vous reconnaissez donc, M. le Maire, que vous êtes procédurier, avant moi !

**Le Maire** répond que dans l'affaire qui nous a opposé aux ex-établissements KERN, le contenu de l'article de presse initié par le correspondant n'engage que son auteur puisqu'à aucun moment le Maire et sa majorité municipale ne saurait prendre de décision sans un aval du Conseil Municipal. Dans cette affaire, il précise que la Ville n'a jamais abandonné la procédure contentieuse sans pour autant s'interdire le recours à un règlement amiable de ce litige pour lequel en premier ressort le Juge nous a déboutés de notre demande à indemnisation.

**Yves MERA** déclare : « vous reconnaissez donc, M. le Maire, que vous êtes procédurier, avant moi ! ».

Question n°3 :

**Yves MERA** : « Samedi 27 septembre, M. le Maire était l'homme le plus recherché de la commune, ayant oublié de marier un couple d'ouvriers. Que le parti socialiste auquel vous appartenez veuille relativiser le mariage hétérosexuel n'est pas une raison suffisante pour partir sans mandater un adjoint remplaçant, vous en conviendrez. M. VILLAUME bénéficie par ailleurs d'indemnités à plein temps comme maire et à plein temps comme député, encore augmentées cette année, au-delà de l'inflation ; et contre l'avis de Marie-Ségolène Royal, vous avez fait le choix du cumul des mandats ; il vous faut assumer ou bien démissionner. Surtout, compte tenu des conditions déplorable du déroulement de cette cérémonie républicaine, je vous pose la question suivante : les formes légales ont-elles toutes été respectées, et ce mariage est-il bien valide ? »

**Le Député-Maire** répond qu'un problème d'agenda a certes perturbé la célébration d'un mariage programmée samedi 27 septembre, où personnellement retenu par d'autres obligations législatives, il a dû au dernier moment se faire remplacer par Martine PEQUIGNOT, laquelle comme le prévoit le Code Générale des Collectivités Territoriales, officiait « pour le Maire empêché » en sa qualité d'Officier d'Etat Civil par délégation.

Question n°4 :

**Yves MERA** : « Vous avez annoncé que la Ville accordait un budget de 10.000€ pour la fête des comités de quartier du 14 juillet. Voudriez-vous préciser si ce budget sortait bien de la seule caisse communale, ou si les ¾ ont été financés par l'Etat, ce qui relativiserait d'autant votre prétendue générosité ?

**Le Maire** répond que la Fête des Comités de Quartiers, dont le niveau de dépenses s'établit à environ 10 000€, est financée à hauteur de 5 000€ dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale par l'Etat, de 1 400€ par le Conseil Général de Haute-Saône et enfin à hauteur de 500€ par la Caisse d'Allocations Familiales, soit un taux de financement de 69%.

Question n°5 :

**Yves MERA :** « L'escalier qui descend du groupe scolaire Poirey vers la Salle des Fêtes est devenu le lieu de rencontre des jeunes fumeurs et buveurs, qui y abandonnent leurs mégots et bouteilles vides. Sécuriser les voies publiques fait partie de votre responsabilité de maire. Que comptez-vous faire pour maintenir ce passage piétonnier utilisable sans danger, et décent ? »

**Le Maire** répond que cette affaire a été évoquée en comité de suivi du Contrat Local de Sécurité le jeudi 02 octobre. Le Commandant de Police a bien pris note de ces désordres engendrés par les rassemblements de jeunes qui se livrent à certaines addictions et ce sans respecter l'espace public en termes de propreté. Jean-Michel VILLAUME espère que les services de police arriveront à changer le comportement de ces jeunes et à le rendre plus citoyen.

Question n°6 :

**Yves MERA :** « L'aménagement de la Grand-Pré par un promoteur privé accuse un retard, dû à la crise de l'immobilier. Le comité de quartier du centre vous a fait savoir que le terrain n'étant plus fauché, les herbes folles l'ont envahi, ainsi que les rats. En réponse à ces doléances, vous vous êtes empressé de ne rien faire... A quoi nous sert-il d'avoir un Maire, s'il est débordé au point d'oublier qu'il est maire, et en tant que tel, chef du personnel d'entretien ? Est-ce ainsi que notre ville obtiendra sa quatrième fleur ? »

**Jean-Michel VILLAUME** répond que le jour de la séance du 03 octobre 2008, l'emprise du lotissement de la Grand Pré avait été fauchée. Il rappelle que ce lotissement a été initié par un promoteur privé qui supporte l'entière responsabilité de ce terrain. Pour sa part, le Député-Maire a alerté à maintes reprises sur la nécessité de nettoyer régulièrement les lieux car il est hors de question que les services municipaux interviennent sur un terrain privé.

Question n°7 :

**Yves MERA :** « Il n'a échappé à personne d'entre vous que la Croix-Rouge est une association reconnue d'utilité publique, œuvrant à Héricourt au service des plus démunis avec les restos du cœur et le secours populaire français. Elle est aussi la seule à renseigner le carnet de bord des véhicules municipaux qui lui sont prêtés.

Poursuivant à propos de la Croix Rouge, **M. MERA** expose : « Bien loin de lui en tenir gré, notre Commune semble se complaire à des exigences qu'elle n'a pas avec d'autres associations, qui rendent très difficile son travail bénévole en urgence constante. Ce comportement relève-t-il de la mauvaise volonté antisociale ou de la discrimination ? »

**Le Maire** répond que renseignements pris auprès des services techniques qui gèrent les véhicules prêtés ponctuellement aux associations, toutes ces dernières renseignent le carnet de bord relatif à leur utilisation et indique que désormais ils sont mieux remplis.

**Yves MERA:** « vous reconnaissez donc qu'il était possible de faire mieux... »

Question n°8 :

**Yves MERA :** « Le livret d'accueil municipal, imprimé aux frais de tous les contribuables locaux, ne mentionne toujours pas l'existence du cabinet d'orthophonie de Mme MILLY-HABERMACHER ni celui de Mme VIGIER-GLUNTZ, en dépit de leurs remarques persistantes. Nous vous rappelons que la mairie est tenue à la stricte égalité républicaine entre les professionnels qui y vivent, sauf à financer vos actions autrement que par l'argent public, c'est-à-dire par les contributions tarifées et payantes des annonceurs. Qu'est-ce donc qui vous gêne, dans l'égalité républicaine ? L'égalité, ou la République ? »

**Le Maire** répond que les demandes de rajouts, d'amélioration ou de précisions au niveau de notre livret d'accueil municipal sont récurrentes depuis quelques temps, que ce soit au niveau de la mise à jour de la liste des activités ou bien encore celle du plan des rues que relate dans une autre question M. BANET. Il faut savoir que la réédition de ce livret est envisagée pour fin 2009, son élaboration nécessitant un examen approfondi pour en assurer toute la pertinence. Le coût de l'impression ne permet pas à la Collectivité une réédition annuelle et c'est pourquoi nous avons tardé à refaire ce support de communication.

**Yves MERA :** « Vous pouvez tout au moins insérer un rectificatif dans les livrets encore en distribution, ce qui vous coûterait beaucoup moins cher que de le refaire entièrement. »

**Gilles LAZAR** intervient et qualifie les propos de M. MERA comme polémiques, quant à recevoir des leçons d'égalité républicaine de la part d'un royaliste, « c'est le pompon » déclare l'Adjoint à la Citoyenneté et au Sport.

Question n°9 :

**Yves MERA :** « Les habitants d'Héricourt qui travaillent sont parfois pressés, et doivent poster des courriers urgents. Notre devoir est de leur faciliter la vie, pour que le slogan « une ville à vivre » ne soit pas seulement un plagiat de la publicité Renault, mais devienne une réalité. La Poste et ses boîtes aux lettres de ville sont souvent difficiles d'accès, et le stationnement très aléatoire. Soyons constructifs : au lieu de laisser les usagers tourner en vain, ou se garer en double file en laissant tourner leur moteur, ce qui est interdit par le Code de la Route, nous vous suggérons l'implantation à Héricourt d'une boîte de dépôt en voiture, comme devant la CPAM de Belfort. Ce sera l'occasion de montrer que notre intérêt pour le service public postal ne s'arrête pas à des motions de principe. J'en ai discuté ce matin avec Mme PEQUIGNOT, et

nous avons noté le progrès représenté par la nouvelle boîte de dépôt du courrier, près du distributeur de billets de La Poste, donc plus accessible aux usagers en voiture.

**Le Maire** répond que cette suggestion d'implanter une boîte aux lettres accessible depuis un véhicule n'est pas nouvelle puisqu'il y a quelques temps une même requête nous avait été adressée par l'intermédiaire du Comité Consultatif de Quartier Centre, sans pour autant que nous ayons pu y réserver une suite favorable avec les responsables de La Poste. Il faut savoir que ce type d'installation comporte des contraintes car son implantation ne peut s'envisager sans un aménagement spécifique de voirie. Nous sommes néanmoins prêts à évoquer une nouvelle fois cette question avec La Poste, sachant qu'en cas d'aboutissement, il faudra néanmoins accepter de supprimer une boîte aux lettres existante, La Poste se refusant à accroître le nombre de dispositifs.

**Yves MERA** : « Effectivement, M. le Maire, il vaut mieux s'adresser à tout autre qu'à vous quand on a besoin de quelque chose ; nous en prenons bonne note. »

Question n°10 :

**Yves MERA** : « Les pavés de la rue De Gaulle ont été remplacés par du macadam, aux frais des contribuables locaux dont la majorité d'entre nous ne fait pas partie. En donnant l'exemple de la légèreté dans votre gestion municipale, vous n'allez pas dans les sens de l'intérêt général, vous découragez ceux qui travaillent encore de continuer à se fatiguer pour une République qui les méprise, et vous contribuez à sa prochaine banqueroute. Est-ce gérer de façon « juste » les finances de la commune que de faire et défaire ainsi les mêmes travaux ? »

**Le Maire** répond qu'il s'est déjà largement expliqué sur l'affaire des pavés du centre ville au titre de laquelle la responsabilité en termes de malfaçon n'a pas été évidente à apprécier entre l'entreprise, le fournisseur ou encore l'architecte qui a conseillé cette mise en œuvre. Il faut savoir que la garantie décennale pour ce type d'ouvrage ne peut intervenir que lorsque l'ouvrage en question présente des défauts d'une telle importance que son utilisation devient impossible. Les aspects esthétiques qui caractérisaient le tronçon qui a été refait, ne sont pas de ce fait éligibles aux garanties de la décennale, sachant toutefois que nous avons obtenu de l'entreprise un rabais très conséquent sur le coût de l'enrobé qui s'est substitué aux pavés.

\* \* \* \* \*

Au chapitre du rapport de nature urgente dont l'inscription à l'ordre du jour a été validée par le Conseil Municipal en début de séance, **Gilles LAZAR** évoque l'**initiative de MM. VADOT et MORAS qui permet de recréer une section handball à Héricourt au sein des Sports Généraux**. Cette dynamique a été accompagnée par la mise à disposition de créneaux à la Halle des sports. Parallèlement, l'Adjoint au Sport propose **d'attribuer une subvention exceptionnelle de démarrage de 1 000€** pour permettre à ce nouveau club d'acquérir un minimum de matériel pour la rentrée.

Le vote est unanime.

\* \* \* \* \*

Au titre des questions diverses, **le Député-Maire** donne la parole à **Leila SCHOTT** qui au préalable se déclare désolée d'afficher tant de bassesse mais se doit d'informer le Conseil Municipal des faits suivants :

« Samedi 27 juin, nous avons été réveillés par un coup de sonnette à 8H30. Je vais ouvrir et 2 fonctionnaires de police demandent à parler à Monsieur Schott (mon époux), je vous laisse imaginer...j'ai tout de suite pensé à l'annonce d'un évènement malheureux ...

Mon époux se présente à eux et écoute leur requête : « monsieur, un élu municipal nous a convoqué chez lui afin de nous montrer des photos où l'on vous reconnaît nettement en train de déverser de la terre ou des gravas au delà des limites de votre terrain, en contrebas vers la 2X2 voies »

Mon époux rectifie leurs dires : ce ne sont pas des gravas mais l'équivalent de 2 sacs d'herbe de tonte et les invite à le suivre pour le constater, en reconnaissant bien évidemment son erreur et en s'engageant à la réparer sur le champ en ramenant l'équivalent des 2 sacs d'herbe de tonte à la déchèterie.

Les fonctionnaires de police ne souhaitent pas le suivre mais lui font confiance, ils repartent donc en patrouille.

Mon époux les re-convoque 1/4h plus tard afin, il tient à ce qu'ils viennent constater les 2 sacs d'herbe (et non de terre ou de gravas, oui j'insiste !!) dans le coffre de la voiture en route pour la déchèterie. Les forces de l'ordre constatent, repartent en s'excusant de nous avoir importunés si tôt mais précisant qu'ils étaient dans l'obligation de faire leur travail, le tout de manière très courtoise.

Question : que fait cet individu avec des clichés de mon époux chez lui ?

A-t-il des photos de mes enfants, de ma famille, de mes amis ?

Qu'en fait-il ?

Une précision : sa maison domine ma terrasse.

De quel droit s'invite-il chez moi, dans mon intimité à l'aide de son objectif ?

Je tiens ce soir, au cas où cela ne serait pas assez clair, à lui repréciser qu'il n'est pas convié au sein de ma vie privée et je lui conseille d'en prendre bonne note à l'avenir. »

**Rémy BANET** répond à Madame SCHOTT « Je n'ai pris que des photos techniques de vos déjections sur le bas-côté de la voie rapide, et je n'ai pas de téléobjectif. A aucun moment je ne vous ai prise en photo, pas plus qu'un membre de votre famille. Vous pouvez venir le vérifier, et je peux vous le certifier sur l'honneur. Vous m'accusez publiquement et sans preuves, cela pourrait avoir des conséquences. »

**Yves MERA** intervient et déclare : « Sommes-nous ici un conseil municipal, ou un Tribunal pénal ? Ces attaques personnelles n'ont rien à faire ici, et débordent du cadre des compétences légales du conseil municipal. Apprenez qu'il existe des commissions municipales, les questions de sécurité relevant du Contrat Local de Sécurité. »

**Philippe BELMONT** estime pour sa part que les fonctionnaires de police ne sont pas venus chez Mme SCHOTT en mentant sur la nature des faits.

**Gilles LAZAR** trouve qu'il y a des gens de cette commune qui ont de drôles de méthodes qu'on ne veut plus revoir.

**Jean-Michel VILLAUME** vis-à-vis du personnel municipal déclare que ce type de comportement de délation n'est pas acceptable.

**Danielle BOURGON** ne supporte pas que l'on touche à la vie privée. Elle fait remarquer en outre que l'on ferait mieux de valoriser les conseillers municipaux qui s'investissent et qui sont loin d'être des potiches.

\* \* \* \* \*

**Le Député-Maire prononce ensuite le huis clos**, invitant ainsi le Conseil à se prononcer sur l'**admission en non-valeur de recettes irrécouvrables**, les recours exercés par la Trésorerie Publique étant restés vains compte tenu de l'insolvabilité des débiteurs.

**Yves MERA** demande si le véhicule endommagé appartient à la Commune ou à un particulier ? et **Rémy BANET** si c'est au contribuable de payer à la place des responsables ?

**Le Maire** réitère le fait que tous les recours ont été épuisés.

Le vote est unanime néanmoins les 3 membres de l'Opposition Municipale ainsi que Mme Patricia TOURDOT s'abstiennent.

\* \* \* \* \*

Avant de lever la séance, le Maire informe des manifestations qui auront lieu les **13 et 14 juillet prochains et de la tenue des Terrasses de l'Été**. Vis-à-vis de ces dernières, il estime qu'il faudra en revoir la formule, les premiers spectacles n'ayant pas été satisfaisants, le public attendant des musiques plus populaires.

Il donne également connaissance des dates des 2 prochains conseils municipaux à savoir **le vendredi 02 octobre et le lundi 14 décembre**.

Enfin, il donne rendez-vous le **05 septembre pour le forum des associations**.

**Patrick PLAISANCE** ne se déclare pas en désaccord avec le programme des Terrasses de l'Été mais constate un décalage entre ce qui est proposé et les attentes du public.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Maire** lève la séance à 20H45 en souhaitant de bonnes vacances à tous.

Le Député-Maire  
Jean-Michel VILLAUME